



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Fond de soutien au cinéma et à l'audiovisuel (création, production)

Publics concernés

Association , Entreprise , Particulier

Domaines secondaires

Cinéma et audiovisuel

Le Fond régional de soutien au cinéma et à l'audiovisuel est un dispositif d'aides sélectives aux œuvres cinématographiques (courts et longs métrages) et audiovisuelles (destinées à la diffusion télévisuelle et, dans certains cas, aux plateformes de diffusion en lignes), sur des critères artistiques et culturels, des critères de contenus et d'enjeux économiques liés aux industries culturelles, à l'accueil de tournage et à la consolidation de la filière régionale.

Échéances

DATES LIMITES DE DEPOT DE DOSSIER 2024

Session JANVIER

Animation, CM Fiction, Documentaire, LM Fiction, Fiction AV

8 janvier

2024

Session AVRIL

Animation, CM Fiction, Documentaire, Fiction AV, LM Fiction

8 avril

2024

Session SEPTEMBRE

Animation, CM Fiction, Documentaire, LM Fiction

9

septembre 2024

Fiction AV

23 septembre

2024

Objectifs

Soutenir la création et les auteurs en favorisant en particulier l'émergence et l'accompagnement des nouveaux talents en Nouvelle-Aquitaine.

Développer et consolider le tissu professionnel de la production en Nouvelle-Aquitaine en favorisant la diversité des œuvres produites depuis la région avec une attention particulière portée aux coproductions internationales et à la francophonie.

Favoriser l'accueil des tournages en région et encourager la création d'emplois qualifiés dans la filière régionale.

Bénéficiaires

Œuvres bénéficiaires

la création cinématographique et audiovisuelle : aides à l'écriture et au développement ;

la production cinématographique : aides à la production de courts et longs métrages de fiction, documentaires et d'animation ;

la production de programmes audiovisuels : documentaire, fiction (série et unitaire), animation, adaptation audiovisuelle.

Montant

Les montants des soutiens varient en fonction du stade du projet (conception ou production) et du genre.

Critères de sélection

L'Agence Alca en charge de la gestion du Fonds de soutien, réunit et coordonne un comité d'experts composé de 3 à 5 professionnels pour chaque genre.

Comment faire ma demande ?

Le dépôt des dossiers est dématérialisé via une inscription en ligne accessible plus bas.

Les critères d'éligibilité sont rappelés dans le **document technique téléchargeable** ci-après.

Les demandes d'aide au cinéma et à l'audiovisuel s'inscrivent dans un cadre conventionnel contractualisé avec le Centre national du Cinéma et de l'image animée, l'État (DRAC) et les Départements de :

[Charente](#)

[Charente-Maritime](#)

[Dordogne](#)

[Gironde](#)

[Landes](#)

[Lot-et-Garonne](#)

Afin de respecter le cadre prescripteur de la loi NOTRe et dans la mesure où ces départements disposent d'un fond de soutien, l'étude des dossiers est commune avec celle de la Région mais ils font l'objet d'une saisine spécifique. Nous vous invitons à consulter les sites des Départements ci-dessus et leurs modalités de saisine.

Expertise

La coordination des comités de lecture de présélection et des comités d'experts est assurée soit par les services de la Région Nouvelle-Aquitaine, soit par son représentant (Agence). Les **experts** sont répartis en **6 comités pouvant comporter plusieurs collègues** :

Comité 1 : Court métrage Fiction

Comité 2 : Long métrage Fiction

Comité 3 : Documentaire (CM, LM, TV)

Comité 4 : Animation (CM, LM, TV)

Comité 5 : Fiction TV (séries et unitaires)

Comité 6 : Adaptation audiovisuelle de spectacle vivant et magazine d'intérêt culturel

Correspondants

ALCA Nouvelle-Aquitaine
La MÉCA | 5, parvis Corto Maltese | CS 81993
33088
Bordeaux CEDEX

05 47 50 11 31

En charge du fond de soutien (voir contacts)